



PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE MARDI 29 NOVEMBRE 2022, 18H30
Aréna Ville de La Prairie, 250 rue du Vice-Roi, La Prairie
Salle polyvalente 4

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT
2. PRÉSENCES ET QUORUM
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2022
 - 4.2. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
5. DOSSIERS DE GESTION DE GAVLAP
 - 5.1. ÉTAT DES RÉSULTATS OCTOBRE 2022
 - 5.2. GRAPHIQUE MENSUEL DES VENTES DE GAVLAP
 - 5.3. DATES DES RÉUNIONS POUR 2023
6. CPA LA PRAIRIE
7. AHM LA PRAIRIE
8. JDLM
9. SUJETS DIVERS
10. HUIS-CLOS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les présences sont prises. Monsieur Manuel Tavares préside la réunion et souhaite la bienvenue à tous. Il est 18h35.

M. Normand Chassé, qui était représentant de l'association du hockey mineur depuis 2018, a remis sa démission du conseil d'administration au cours des dernières semaines. Les membres du conseil ont chaleureusement remercié M. Chassé par voie écrite, pour son bénévolat lors des quatre dernières années.

2. PRÉSENCES

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Yves Ricard, vice-président et représentant JDLM
Luc Léveillé, trésorier
Anthony Gauthier, représentant CPA La Prairie
Caroline Varin, Directrice service des loisirs, culture et vie communautaire, Ville de La Prairie
Sylvie Major, conseillère, ville de La Prairie
Paule Fontaine, conseillère, ville de La Prairie
Michael Lembo, Directeur du service du génie, Ville de La Prairie

Participaient aussi : Judith Camiré, directrice générale GAVLAP
Isabelle Rouleau, adjointe administrative GAVLAP

Était absent : N/A

IL Y A QUORUM

2022-11-027

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Lembo

APPUYÉ PAR monsieur Yves Ricard

Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté,

ADOPTÉE

4.

4.1 2022-11-028

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Major

APPUYÉ PAR monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

MT ____ ML ____

4.2 SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Relativement au point 5.3. du dernier procès-verbal, il est à noter qu'un sondage de disponibilité sera effectué auprès des quatre membres du comité afin que l'équipe coordonne une rencontre de travail.

5. DOSSIERS DE GESTION DE GAVLAP

5.1. ÉTAT DES RÉSULTATS OCTOBRE 2022

Aucune question n'a été soulevée.

5.2. GRAPHIQUE MENSUEL DES VENTES DE GAVLAP

Madame Camiré présente le graphique des ventes mensuelles depuis l'ouverture de l'aréna, tel que demandé par quelques membres. Le graphique est présenté à l'annexe 1.

5.3. VISION DES ADMINISTRATEURS SUR L'AVENIR DE L'ARÉNA

Les dates proposées pour l'année 2023 sont les suivantes :

- 9 février 2023
- 9 mars 2023
- 13 avril 2023 (AGA et CA) AGA à remettre en mai si les états financiers ne sont pas prêts
- 8 juin 2023
- 14 septembre 2023
- 16 novembre 2023
- 14 décembre 2023 – souper de Noël

6. CPA LA PRAIRIE

Des activités de Noël auront lieu lors des séances de patinage plus du 17 et 22 décembre. Le CPA prépare son gala qui aura lieu les 22 et 23 avril 2023.

7. AHM LA PRAIRIE

Aucun représentant du hockey mineur.

8. JDLM

M. Ricard indique que plusieurs matchs sont annulés ou reportés pour la cause d'un manque d'arbitres.

Il fait donc remarquer qu'il peut être possible qu'un match tenu à La Prairie subisse le même sort et que le collège doive annuler ou reporter à la dernière minute.

9. SUJETS DIVERS

- Judith Camiré discute de la partie de béton à faire réduire à la sortie de la patinoire. Un entrepreneur a estimé les coûts de cette réparation à moins de 1000\$.
- Michael Lembo soulève le point de prévoir à moyen terme une période d'environ six semaines pour effectuer les travaux de réparation de la dalle.
- Concernant le plancher de vinyle des bureaux et des salles qui est aussi défectueux, les discussions vont bon train avec l'entrepreneur. Une période sera aussi à prévoir pour le remplacement de celui-ci.

10. HUIS-CLOS

Le huis-clos a été demandé.

2022-11-029

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE Monsieur Yves Ricard

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20h35;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Michael Lembo, secrétaire